



PRÉSENTATION DE L'UNAIBODE ET DE LA FORMATION D'IBODE



Présentation de l'UNAIBODE

L'UNAIBODE est l'Union Nationale des Associations d'Infirmier(e)s de Bloc Opérateur Diplômé(e)s d'Etat.

Elle est ouverte statutairement à tous les infirmier(e)s titulaires de la spécialisation de Bloc Opérateur reconnue par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier(e)s de Bloc Opérateur.

Elle regroupe actuellement 18 associations régionales : Nouvelle Calédonie (ACALIBO), Aquitaine (AIBOA), Bretagne (AIBOB), Est (AIBODEE), Midi-Pyrénées (AIBOMP), Pays de Loire (APLIBODE), Rhône-Alpes (AIBORRA), Nord (AIDBORN), Île-de-France (AIFIBODE), Alsace (AISOIF), Provence Côte d'Azur (CAPIBO), Lorraine (ALIBODE), Polynésie (APOLIBO), Réunion (ARIBODE), Nord Est (ARIBONE), Normandie (ASIBONOR), Centre (ACVLIBO), Auvergne et Limousin (IBORAL).

Elle est membre fondateur de l'EORNA (Européan Operating Room Nurses Association) et possède une commission européenne la CEF (Cellule Europe France).

En 2011, l'Unaibode a créé sa société savante, la SOFERIBO (Société Française d'Évaluation et de Recherche Infirmière en Bloc Opérateur), pour répondre à son objectif de développement de la recherche en soins infirmiers en bloc opératoire. Depuis 2022, c'est une association indépendante.

L'UNAIBODE siège au Haut Comité des Professions Paramédicales (HCPP).

En 2017, création du SNIBO, le Syndicat National des Infirmiers de Bloc Opérateur, pour défendre les revendications salariales, les conditions de travail et qui apporte un conseil juridique à ses adhérents. Depuis 2023, le SNIBO est indépendant. Contact : contact@snibo.fr

L'UNAIBODE fait partie du CNP (Conseil National Professionnel) IBODE.

L'Unaibode s'est fixée comme objectifs de :

- ❑ DÉFENDRE L'exercice de la profession.
- ❑ PROMOUVOIR La qualité des soins au bloc opératoire.
- ❑ REGROUPER Les IBODE de France, d'Europe et du Monde.
- ❑ DÉVELOPPER La recherche en soins infirmiers au bloc opératoire.
- ❑ ASSURER La formation continue des adhérents.



Formation des IBODE

Règlementation. Durée de formation

Le décret n°71 388 crée le certificat d'infirmier de salle d'opération le 21 mai 1971, qui deviendra Diplôme d'Etat le 4 octobre 2001 (décret n°2001 928).

Le Décret no 2022-732 du 27 avril 2022 attribue au Diplôme d'état, le grade Master, et les modalités d'attribution par l'Université.

Depuis 2015, des actes prescriptibles exclusivement aux Ibode sont enseignés au cours de la formation : Décret n°2015-74 du 27 janvier 2015 modifiant l'exercice des Ibode réglementé par les articles du Code de la Santé Publique R. 4311-11, R. 4311-11-1, R. 4311-11-2, reconnaît des actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire

Formation conduisant au Diplôme d'Infirmier de bloc opératoire

Arrêté du 27 avril 2022

- La durée de la formation est de 2 années universitaires,
- Organisée en quatre semestres validés par l'obtention de 120 crédits européens, conformément au référentiel de formation prévu à l'annexe III.

Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en école ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

La formation en milieu professionnel comprend 1 645 heures correspondant à un total de 47 semaines de 35 heures.

	Semestre 1 ou 3 de septembre à février	Semestre 2 ou 4 de février à fin juin
Année 1	22 semaines de cours 20 semaines de formation (stages) 1 semaine de congés 30 ECTS	22 semaines de cours 20 semaines de formation (stages) 1 semaine de congés 30 ECTS
Année 2	22 semaines de cours 20 semaines de formation (stages) 1 semaine de congés 30 ECTS	22 semaines de cours 20 semaines de formation (stages) 1 semaine de congés 30 ECTS

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire peut, à l'initiative de l'école et en concertation avec l'université, être suivie de façon discontinuée, sur une période ne pouvant excéder trois ans. Cette limite ne s'applique pas aux étudiants inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

Formation Actes exclusifs

Arrêté du 27 janvier 2015 relatifs aux actes et aux activités et à la formation complémentaire relatif au décret 2015-74.

Pour se mettre en conformité avec le décret du 27 janvier 2015, les IBODE ayant un diplôme antérieur au décret ont suivi et validé une formation complémentaire de 49h, avant le 31 décembre 2022.

Conditions d'accès à la formation

Etre candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique, par les voies suivantes :

- ❑ La formation initiale sous statut d'étudiant ou par apprentissage (convention tripartite entre 1 établissement, l'école et le CFA, et avoir <30ans)
- ❑ La formation professionnelle continue ;
- ❑ La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par l'arrêté du 24 février 2014 susvisé.

Le processus de sélection des candidats comprend :

- ❑ Une admissibilité sur dossier, comprenant diverses pièces justificatives et le projet professionnel : note > 10 pour être admissible
- ❑ Un entretien individuel d'admission. Cette épreuve a pour objet :
 - ▶ D'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier d'admissibilité
 - ▶ D'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
 - ▶ D'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Le candidat relevant de la formation par alternance doit disposer d'un contrat de formation en alternance conclu avec son employeur.



À l'issue de l'entretien d'admission, le jury d'admission établit la liste de classement, dans le respect de la limite de la capacité d'accueil autorisée en application de l'article 5. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Par dérogation, peuvent être admis à suivre la formation, dans la limite de cinq pour cent de la capacité d'accueil de l'école :

- ❑ Les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme ;
- ❑ Les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;
- ❑ Les titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master

La sélection se fera uniquement sur l'entretien individuel d'admission.

La formation IBODE

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens

correspondant à l'acquisition des cinq blocs de compétences définies à l'annexe II, dont les 73 crédits liés aux unités d'enseignement et les 47 crédits liés à la formation en milieu professionnel

Definition du métier

L'infirmier ou l'infirmière de bloc opératoire est un professionnel spécialisé expert, qui participe aux soins des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies ou d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Ses compétences sont mises en œuvre dans le cadre d'un exercice en équipe pluri-professionnelle, en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale, ou en secteur associé tel que la stérilisation.

Il/elle prépare, organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel. Dans son champ de compétences, il/elle met en œuvre toutes les mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la spécificité des personnes soignées, à la nature des interventions, au travail en zone protégée, à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques et à l'usage des nouvelles technologies.

Activités

1. Réalisation d'activités de prévention et de soins en lien avec des actes et activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique.
2. Réalisation de techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes et d'activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique.
3. Organisation et coordination des activités de soins liées au processus peropératoire.
4. Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits dans les secteurs interventionnels et associés.
5. Elaboration et mise en œuvre d'une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et associés.
6. Mise en œuvre et contrôle des mesures d'hygiène dans les secteurs interventionnels et associés (29 avril 2022 JO Texte 61 sur 172).
7. Formation et information des équipes pluridisciplinaires et des apprenants dans les secteurs interventionnels et associés.
8. Réalisation de travaux de veille professionnelle et de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques.

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou Thérapeutiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Connaître et contribuer à la mise en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptées aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou Thérapeutiques 2. Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques
Bloc 2 : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou Thérapeutiques	<ol style="list-style-type: none"> 3. Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistances chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
Bloc 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	<ol style="list-style-type: none"> 4. Organiser et coordonner les activités de soins infirmiers liés au processus péri-opératoire 5. Conduire une démarche de qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés 6. Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
Bloc 4 : Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	<ol style="list-style-type: none"> 7. Former et informer les professionnels et les apprenants
Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	<ol style="list-style-type: none"> 8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques 9. Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires



Maquette formation IBODE, proposition de positionnement et répartition des ECTS dans les semestres

			S1	S2	S3	S4	Total ECTS
Blocs compétences	Compétence	UE	ECTS	ECTS	ECTS	ECTS	
Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou Thérapeutiques	1	Sciences infirmières et bloc opératoire	2	3			5
	2	Sciences médico-chirurgicales	7	6	3		16
Bloc 2 : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou Thérapeutiques	3	Techniques complexes d'assistance chirurgicale			4	3	7
Bloc 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	4	Coordination des activités de soins liés au processus péri opératoire, pré, per et post opératoire	3	2			5
	5	Prévention et gestion des risques	4	3			7
	6		4	3			7
Bloc 4 : Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	7	Formation, tutorat et développement des compétences			3		3
Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8	Recherche		4	4		8
		Langue vivante	1	1	1	1	4
		Mémoire				6	6
	9	Analyse des pratiques professionnelles		2		2	4
		UE optionnelle		1			1
			21	25	13	12	73
Enseignements cliniques stages			14		33		47
Total ECTS				60		60	120

Attendus de la formation

Attendus et critères nationaux de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (grade master) :

Les compétences et aptitudes ci-dessous peuvent être appréciées dans le cadre de la formation initiale, du parcours universitaire, professionnel, associatif ou autre :

1. Intérêt pour les thématiques en lien avec les secteurs interventionnels et secteurs associés, crédibilité du projet professionnel et projection dans le métier d'infirmier de bloc opératoire.
 - 1.1 Avoir acquis des connaissances solides dans le domaine des sciences biologiques et médicales et de la gestion du risque infectieux attestées par les résultats obtenus pendant la formation d'IDE et/ou l'expérience professionnelle.
 - 1.2 Connaissance des secteurs interventionnels et secteurs associés et du métier d'infirmier de bloc opératoire.
 - 1.3 Intérêt pour les nouvelles techniques et technologies innovantes dont la robotique.
2. Qualités humaines et capacités relationnelles.
 - 2.1 Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit.
 - 2.2 Aptitude à collaborer et travailler en équipe dans un environnement contraint.
3. Compétences en matière d'expression orale et écrite.
 - 3.1 Maîtrise du français et du langage écrit et oral.
 - 3.2 Capacité à se documenter, à établir une veille documentaire et réglementaire, à constituer une bibliographie, et à communiquer dans une langue étrangère.
 - 3.3 Pratique des outils numériques.
4. Aptitudes à la démarche et au raisonnement scientifique.
 - 4.1 Aptitude à rechercher, sélectionner, organiser, analyser restituer de l'information scientifique et construire un argumentaire.
 - 4.2 Aptitude à choisir et mettre en œuvre des outils théoriques permettant de s'approprier les résultats des études expérimentales (statistiques).
5. Compétences organisationnelles et savoir-être.
 - 5.1 Rigueur, méthode, maîtrise de soi, résistance physique et adaptabilité.
 - 5.2 Capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, créativité.
 - 5.3 Respect des engagements, autonomie dans le travail.



Les Ecoles

Les Ecoles d'Infirmiers de Bloc Opérateur sont présentes sur l'ensemble du territoire. Vous trouverez les coordonnées de ces établissements sur le site : <http://www.aeeibo.com/les-ecoles.htm>

Missions et activités Ibode

- ❑ Gestion des risques en salle d'opération.
- ❑ Sécurisation de l'environnement opératoire.
- ❑ Anticipation des aléas.
- ❑ Observance des bonnes pratiques en Bloc Opérateur.
- ❑ Confort et sécurité de l'opéré.
- ❑ Coordination des activités au sein du bloc opératoire.
- ❑ Participation au staff chirurgical.
- ❑ Participer à l'acte chirurgical : 4 rôles
 - Circulant.
 - Instrumentiste.
 - Aide-opérateur.
 - Assistant de chirurgie.
- ❑ Activités en secteurs associés.
 - Service d'hygiène hospitalière.
 - Service d'endoscopie.
 - Service de stérilisation hospitalière.
 - Service de radiologie interventionnelle.
- ❑ Possibilité de travailler pour une firme commerciale.
- ❑ Evolution.
 - Diplômes universitaires (D.I.U., masters, doctorats).
 - Cadre de santé.
 - Cadre supérieur de santé.
 - Directeur des Soins.



ANNUAIRE DES ÉCOLES D'IBODE

ECOLE Statut / Année de création / Adresse	Secrétaire	ECOLE Statut / Année de création / Adresse
AMIENS PUBLIC 1998 Centre Hospitalier Universitaire Avenue René Laënnec SALOUEL Groupe Hospitalier Sud 80054 AMIENS CEDEX 1	BILLARD Anne Tél. : 03 22 45 60 48 Fax : 03 22 45 60 49 Ecole.IBO@chu-amiens.fr	LILLE PRIVE Association Loi 1901 1991 351 Rue Ambroise Paré « Epi de Soi » 59120 LOOS LEZ LILLE
BESANCON PUBLIC 1972 IFPS 44 Chemin du Sanatorium Les Tileroyes 25030 BESANCON CEDEX	MERLIER Maïté Tél. : 03 81 41 50 19 Fax : 03 81 41 50 01 ecole-bloc-op@chu-besancon.fr	LIMOGES PUBLIC 1974 Hôpital du Cluzeau 23 Avenue Dominique LARREY 87042 LIMOGES CEDEX
BORDEAUX PUBLIC 1974 IMS Rue Francisco Ferrer 33076 BORDEAUX CEDEX	STEFAN Isabelle Tél. : 05 56 79 87 35 Fax : 05 56 79 87 36 catherine.brossais@chu-bordeaux.fr	LYON PUBLIC 1983 IFCS Secteur Sud Hospices Civils de Lyon 1 Avenue Georges Clémenceau BP 49 69565 ST GÉNIS LAVAL CEDEX
BREST PUBLIC 1980 CHU Cavale Blanche Centre de Formation 29609 BREST CEDEX	MONOT Josiane Tél. : 02 98 34 71 01 Fax : 02 98 34 78 79 ibode@chu-brest.fr	GRENOBLE Antenne de l'école de LYON Salle avec visioconférence et une formatrice
CAEN PUBLIC 1972 CHU Côte de Nacre 3 ^{ème} étage IFSI 14033 CAEN Cedex	GILET Marlyse gilet-m@chu-caen.fr LHERMINIER Martine lhermier-m@chu-caen.fr Tél. : 02 31 06 52 33 Fax : 02 31 06 49 38	MARSEILLE PUBLIC 1966 Institut Régional de Formations Spécialisées en Santé 416 chemin de la Madrague Ville 13314 MARSEILLE CEDEX 15
CLERMONT-FERRAND PUBLIC 1973 1 Bd Winston Churchill 63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1	HUSSAR Paulette Tél. : 04 73 75 13 48 Fax : 04 73 75 13 49 ldezaute@chu-clermontferrand.fr	MARTINIQUE PUBLIC 1978 97261 FORT de France cedex CHU La Ménard CHU La Martinique
COLMAR PUBLIC 1972 Hôpitaux Civils de Colmar 39 Avenue de la Liberté 68024 COLMAR CEDEX	TRINCAT Anne SCHIEBER Christine Tél. : 03 89 12 46 50 Fax : 03 89 12 47 88 secibode.ecoles@ch-colmar.fr	MONTPELLIER PUBLIC 1989 Institut des Formations et des Ecoles Ecole IBO 1146 av du Père Soulas 34295 MONTPELLIER Cedex 5
NANTES PUBLIC 1990 EIBO I.F.I.S. 50 Route de Saint Sébastien 44093 NANTES CEDEX 1	NIEL Sandra Tél. : 02 40 84 68 79 Fax : 02 40 84 68 62 sandra.niel@chu-nantes.fr ETIENNE Murielle murielle.etienne@chu-nantes.fr	NANCY PUBLIC 1991 Bâtiment des Ecoles Hôpitaux de Brabois Rue du Morvan 54511 VANDOEUVRE CEDEX
NÎMES IFMS CHU Nîmes Rue du Pr Henri Pujol 30029 NÎMES CEDEX 9 Tél. : 04 66 68 69 09		NICE ÉCOLE IBODE 2018 Institut d'Anatomie 6 ^{ème} étage Faculté de Médecine 28 Avenue Valombrose - 06100 NICE

Secrétaire	ECOLE Statut / Année de création / Adresse	Secrétaire
	ORLEANS PUBLIC 2003 IFPM 89 rue Faubourg Saint Jean 45000 ORLEANS	RABIER Brigitte Tél. : 02 38 78 00 09 Fax : 02 38 78 00 01 ifpm45.direction@wanadoo.fr
THOMAS Angélique Tél. : 05 55 05 63 55 Fax : 05 55 05 66 38 ecole.ibode@chu-limoges.fr	Ecole Paris AHP Hôpital Broussais Pavillon Leriche 8 rue Maria Helena Vieira Da Silva 75014 Paris	NASSO Sophia MONGE Marie Tél. : 01 42 16 07 03 Fax : 01 42 16 60 10 ecole.ibode@dfc.aphp.fr
BERTHET Nathalie Tél. : 04 78 86 30 41 Fax : 04 78 86 30 50 secret.eibo@chu-lyon.fr	REIMS PUBLIC 1976 CHU de REIMS Institut Régional de Formation 45 Rue Cognacq Jay 51092 REIMS CEDEX	NOEL Alexandra Tél. : 03 26 78 74 66 Fax : 03 26 78 92 10 ecibo@chu-reims.fr
BERTHET Nathalie Tél : 04 78 86 30 41 Fax : 04 78 86 30 50 eibo.secret@lyon .fr	RENNES PUBLIC 1978 CHU PONTCHAILLOU Rue Henri le Guilloux 35033 RENNES CEDEX 9	BERHAULT Anne-Solène Tél. : 02 99 28 25 43 Fax : 02 99 25 24 34
ASTIER Claude Tél. : 04 91 96 67 43 Fax : 04 91 96 67 45 claud.astier@ap-hm.fr secretariat.eibo@ap-hm.fr	LA REUNION PUBLIC 2010 Institut d'études de santé Institut régional de formation des IBODE CHR Sud Réunion BP350 97448 SAINT PIERRE CEDEX	Elizabeth CEZAR PEREIRA Secrétariat Direction IES-GHSR-CHR BP 350 97448 Saint-Pierre Cedex Tél. : 0262 71 98 16 Fax : 0262 35 93 00
CASAMAGGIORE Rachel Tél. : 04 67 33 88 96 Fax : 04 67 33 08 43 cfph-ibo@chu-montpellier.fr	ROUEN PUBLIC 2000 Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire ERFPS - CHU ROUEN 1 rue de Germont 76031 ROUEN CEDEX 1	LANGLOIS Mélanie Tél. : 02 32 88 86 01 Fax : 02 32 88 83 48 melanie.langlois@chu-rouen.fr
	TOULOUSE PUBLIC 1972 CHU - Hôpital Purpan 330 Avenue de Grande Bretagne TSA 40031 31059 TOULOUSE CEDEX 9	GABRIEL Marie Tél. : 05 61 77 24 02 Fax : 05 61 77 75 51 bedouch.f@chu-toulouse.fr
VOLODIMER Marie-Claire Tél. : 03 83 15 78 60 Fax : 03 83 15 78 59 ecoleibode@chu-nancy.fr	TOURS PUBLIC 1976 Institut de Formation des Professions de Santé CHU de TOURS 37044 TOURS CEDEX 9	MARTIN Patricia Tél. : 02 47 47 87 12 Fax : 02 47 47 84 36 p.martin@chu-tours.fr
PAGLIARDINI A. Tél : 04.93.37.77.64 pagliardini.a@chu-nice.fr		



Diplôme d'Etat de Puéricultrice

Durée : 1500 heures de formation théorique et technique

12 mois de formation

La formation de Puéricultrice s'adresse aux Infirmiers(ères) diplômées d'Etat ou aux Sages-Femmes désirant se spécialiser dans le soin de l'enfant de la naissance à l'adolescence.

La formation prépare ces professionnels à assumer des responsabilités liées à l'exercice professionnel dans le domaine sanitaire, social et éducatif. Le domaine d'intervention est très étendu : milieu hospitalier (maternité, pédiatrie, néonatalogie, pouponnière médicale ou sociale, lactarium et diététique. . .) et extra-hospitalier (lieux d'accueil et de vie de jeunes enfants jusqu'à l'adolescence, PMI. . .).

Le métier de puéricultrice

L'infirmière puéricultrice exerce des activités de soin et d'éducation, mobilise son expertise pour poser un diagnostic de santé et un diagnostic de développement de l'enfant et pour mettre en œuvre un projet avec l'enfant et ses parents. Il travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.



Conditions d'admission

Niveau d'accès

- ❑ Etre titulaire du diplôme d'Etat d'Infirmier(ère), certificat ou autre titre permanent permettant d'exercer la profession d'Infirmier(ère).
- ❑ Ou être titulaire du diplôme d'Etat de Sage-Femme, certificat ou autre titre permettant d'exercer la profession de Sage-Femme ou d'une autre autorisation d'exercice délivrée par le Ministre chargé de la Santé.
- ❑ Ou sous condition de l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier(ère) ou de Sage-Femme.

- ❑ Peuvent également se présenter les personnes ne possédant pas la nationalité française et titulaires d'un diplôme étranger de Sage-Femme ou d'Infirmier(ère).

Epreuves de sélection

- ❑ Deux épreuves écrites et anonymes d'admissibilité.
- ❑ Une épreuve orale d'admission.

Admissibilité

- ❑ Deux épreuves écrites et anonymes d'admissibilité, chacune d'une durée d'une heure et trente minutes, affectées du coefficient 1 et notées sur 20 points dont les questions sont choisies par le jury parmi les propositions de sujets formulées par les écoles :
 1. Une épreuve comportant quarante questions à choix multiples (QCM) et dix questions à réponses ouvertes et courtes (QROC) permettant de vérifier les connaissances des candidats.
 2. Une épreuve de tests psychotechniques permettant d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats.
- ❑ Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 20 points sur 40. Une note inférieure à 7 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Admission

- ❑ Une épreuve orale d'admission portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier, dont le sujet est tiré au sort par le Candidat parmi les questions préparées par le jury.
- ❑ Celle-ci, notée sur 20 points, consiste en un exposé de dix minutes maximum suivi d'une discussion avec le jury de dix minutes maximum. Chaque candidat dispose de vingt minutes de préparation. Une note inférieure à 7 sur 20 est éliminatoire.

Contact

<http://www.ceepame.com/>